



Résilier un contrat chez karis formation

Par **Cindysavana**, le **05/01/2015 à 10:43**

Bonjour je souhaite résilier mon contrat chez karis formation car beaucoup de changement dans ma vie ,j'ai deux enfant en bas âge a m'occuper fiancierement c très dur et la ma voiture vien de me lâcher je préfère consacrer mon temps a trouver un job pour pouvoir m'acheter un voiture . Je suis mensualiser de 59 euro par moi se qui n est pas une petite somme pour moi . Je vien de leur envoyer ma lettre de résiliation avc AR. Mais j'ai peur des représailles !!!!!!!

Par **moisse**, le **05/01/2015 à 17:22**

Bonsoir,
Quelle est votre question ?

Par **goofyto8**, le **05/01/2015 à 18:08**

En principe ces établissements de formation vous font signer un contrat d'engagement pour une session complète.
Donc, si vous arrêtez, en cours de route, vous leur devez toutes les mensualités des paiements échelonnés de la formation.

Par **Cindysavana**, le **05/01/2015 à 20:12**

Ma question et je voudrai faire opposition sur les prélèvement savoir se que je risque? Et t il possible que je résilie le contrat?

Par **goofyto8**, le **05/01/2015 à 20:18**

Faire opposition aux prélèvements bancaires ne vous donnera qu'un sursis.
Car n'étant plus payé, Karis Formation après vous avoir relancé par LR/AR transmettra votre dossier à son service contentieux qui demandera le paiement des sommes dues (majorées des frais et intérêts de retard) en justice donc ensuite par voie d'huissier.

Par **Cindysavana**, le **05/01/2015 à 20:32**

Ok merci de votre réponse. Tant que je crois que j'ai pas le choix de vais devoir payer cette formation jusqu'à la fin

Par **pat76**, le **14/01/2015 à 15:35**

Bonjour Cindysavana
Vous avez envoyé votre lettre de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception et vous avez gardé une copie de la lettre ?
L'avis de réception vous a été retourné ?